

Laïcité : une valeur à partager

Buisson Ferry
 morale laïque
 Gambetta enseignement
 Constitution
 Liberté laïcité
 Fraternité
 Briand Hugo
 Égalité
 Condorcet
 Loi de 1905 Jaurès
 Voltaire
 République Clémenceau
 Zay

En janvier 2015, l'actualité a remis la laïcité sur le devant de la scène. Face à un intégrisme religieux meurtrier, cette valeur républicaine reste le meilleur garant du « vivre ensemble ». Au quotidien, dans les établissements scolaires, elle offre aussi un indispensable cadre aux enseignants...



ASSUREUR MILITANT.

© Photo Oliver Malmis iStock



« Nos élèves font leur scolarité dans une période pleine de bouleversements, avec des choses très violentes, qu'ils ont du mal à comprendre, résume Christine Guimonnet, professeur d'histoire-géographie dans un lycée de l'Aisne. Vers qui se tournent-ils ? Vers nous. On ne doit jamais fuir devant leurs questionnements, même s'ils sont dérangement ou provocants. Il nous faut les aider à démêler le vrai du faux, leur faire comprendre que le monde ne se réduit pas à une vision manichéenne, avec les bons d'un côté, les méchants de l'autre... La lumière doit toujours jaillir de la connaissance. La connaissance les rend libres, l'intégrisme les rend esclaves ! »

En janvier 2015, les assassinats à Charlie-Hebdo (Paris), puis ceux d'une policière municipale (Montrouge) et des clients de l'Hyper Cacher (Vincennes), ont bouleversé les Français. Un choc psychologique partagé et des enseignants au premier plan pour expliquer, accompagner, débattre... *« Ce qui s'est passé a permis de reprendre un certain nombre de bases sur la laïcité et des élèves ont apprécié ça, poursuit Christine Guimonnet. Les élèves ont voulu en parler et je l'ai fait avec toutes mes classes. On ne pouvait pas faire cours comme s'il ne s'était rien passé. Ensuite, contrairement à ce que d'autres établissements ont connu, nous n'avons pas eu de problème lors de la minute de silence... »*

La laïcité est au cœur de la « grande mobilisation »

Le 22 janvier 2015, Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, a présenté [onze mesures de la « grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République »](#) : *« La déconnexion entre la morale que pourrait donner l'école et les discours contraires portés dans certains médias et parfois même dans la vie sociale, au travail ou en famille, est plus que préoccupante. Elle est délétère et rend le discours de l'école inaudible. (...) C'est pourquoi le sursaut doit être collectif et pérenne. »*

Les trois premières mesures concernent la laïcité :

- Renforcer la transmission des valeurs de la République,
- Rétablir l'autorité des maîtres et les rites républicains,
- Créer un nouveau parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale (le parcours citoyen). en vigueur à la rentrée 2015).

Dans ces mesures, la création d'une journée de la laïcité : elle sera désormais célébrée le 9 décembre dans toutes les écoles et établissements...

Par ailleurs, des [« Assises de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la République »](#) sont organisées et une [« Réserve citoyenne »](#), composée d'intervenants bénévoles, est mise en place.



Un [clic sur l'image](#) pour voir la vidéo en ligne

Des citoyens libres et éclairés

Mais d'autres établissements ont connu des incivilités plus ou moins graves, lors de ce moment de recueillement collectif. Comment sensibiliser ces élèves à des valeurs communes ? *« Depuis les attentats de Charlie-Hebdo ou de l'Hyper Cacher, on s'agite en haut lieu pour dire qu'il faut enseigner la laïcité, qu'il faut ressourcer l'enseignement des principes républicains, constate le philosophe Henri Peña-Ruiz (lire l'encadré ci-contre). Je ne suis pas sûr qu'il faille mettre en place une catéchèse laïque ou républicaine. Le préchi-précha ne sert pas à grand-chose. Ce qui compte, c'est que l'école joue son rôle pour former des citoyens libres, éclairés, instruits et capables de juger par eux-mêmes. Le pari de la laïcité, c'est le pari de la liberté étayée par l'autonomie de jugement. »*

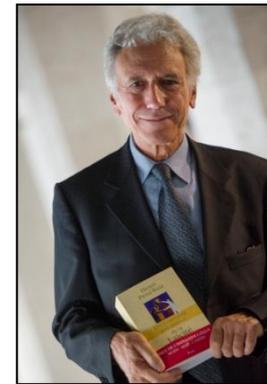
Mais de son côté, Philippe Gaudin, directeur adjoint de l'Institut européen en sciences des religions, rappelle que le pari de la laïcité se heurte à des évolutions profondes de la société : *« Dès 1985, le rapport de Jacques Berque sur les enfants de l'immigration disait que tout notre avenir politique dépendra de la façon dont on saura intégrer ces enfants venus d'un univers culturel différent et la question de la religion n'était pas complètement absente. (...) Par ailleurs, il faut rappeler un phénomène important : dans les années 70*

« Il n'y a qu'une seule laïcité ! »

Henri PEÑA-RUIZ

Philosophe

**Auteur du « Dictionnaire
Amoureux de la laïcité » (Plon)**



© Photo XXX/MAIF

« La laïcité, c'est pour moi assez simple à définir : c'est le cadre juridique et politique qui unit indissociablement trois principes :

Le **premier principe**, c'est la liberté de conscience : les croyants sont libres de croire, les athées libres de ne pas croire en Dieu, les agnostiques libres de suspendre leur jugement sur l'existence de Dieu...

Le **deuxième**, c'est l'égalité de droits, sans privilège pour la religion (ce qui exclut les privilèges concordataires) ou pour l'athéisme. La République n'a pas à se déclarer croyante ou athée, elle ne se situe pas sur le même plan que les options spirituelles, elle se tient en dehors pour rendre paisible la coexistence de ces différentes options spirituelles.

Le **troisième principe**, c'est l'universalité de la puissance publique. La République est dans son rôle quand elle vise l'intérêt de tous. Par exemple, la santé, la culture, la justice sont d'intérêt universel... En revanche, la religion, l'athéisme, la libre pensée, sont des convictions particulières. La puissance publique ne privilégie aucune conviction particulière, mais leur offre un cadre juridique et politique qui leur assure à toutes la liberté de conscience, l'égalité de droits et la participation à une sphère publique universelle tournée vers l'intérêt commun.

C'est ce cadre juridique que j'appelle laïcité. On voit bien qu'elle n'est pas anti-religieuse, ni anti-athée, mais elle ne prend pas parti pour l'un ou l'autre. C'est cette neutralité de la puissance publique qui est le corollaire de son universalité.

Actuellement, il y a **une offensive assez vive contre la laïcité** avec toujours la même stratégie : elle n'est pas attaquée de front, mais relativisée, assignée à résidence... On prétend qu'elle est une spécificité française, comme une spécialité culinaire, qu'elle n'est pas exportable... Et la grande invention des partisans de la laïcité dite « ouverte », c'est de prétendre qu'il y aurait sept ou huit laïcités ! Quand un idéal ne peut plus être défini de façon simple, limpide et non dogmatique, quand on prétend qu'il y en a 36.000 versions, on le relativise. Or, quand on le relativise, évidemment, on l'affaiblit. Pour moi, il n'y a qu'une seule laïcité... »

en France, il y avait seulement 20 % d'une classe d'âge, une portion homogène socialement et culturellement, qui arrivait au niveau du bac. Elle a explosé depuis pour atteindre 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac. C'est bien, mais cet objectif, ainsi que le passage d'une immigration de travail à une immigration d'installation, ont constitué une double mutation, à la fois sociale et culturelle. On n'a pas voulu prendre la mesure des conséquences pour l'école comme institution de la transmission : faible culture générale, contestation d'une partie du programme dans certains établissements. Sans oublier les difficultés liées à l'application de [la loi de 2004 sur le voile](#)... Par exemple : est-ce que les grandes robes sont des signes religieux ou pas ? »

Une cohabitation harmonieuse de la diversité

C'est pourquoi la laïcité s'impose désormais comme le seul cadre permettant la cohabitation harmonieuse de la diversité. C'est la conviction de Christine Guimonnet, pilote de la commission Civisme de l'Association des professeurs d'histoire-géographie : « *S'il y a des difficultés actuellement, c'est aussi parce que la laïcité, principe constitutionnel, a longtemps été très mollement défendue par le sommet de l'Etat... Il est important de réaffirmer un certain nombre de principes pour que les élèves comprennent bien où sont les limites. Par exemple, ils ont le droit de s'exprimer, mais pas de faire du prosélytisme ou de faire pression sur les camarades de classe musulmans qui ne respecteraient pas le ramadan ... A l'intérieur d'un espace scolaire, laïc, l'élève est là pour apprendre. Il ne se dépouille pas de son identité, mais son appartenance religieuse ne doit pas apparaître. Si on laisse des signes religieux ou des revendications particularistes s'exprimer, l'élève, citoyen en devenir, disparaît derrière le croyant !* »

La connaissance des religions et de l'Histoire permet évidemment d'aller au-delà des opinions et des préjugés : « *Comment comprendre le passé ou le présent si on ne comprend rien au fait religieux ? En même temps qu'on ne peut pas accéder au patrimoine mondial, artistique, si on n'a aucune clé culturelle concernant le domaine religieux* », constate Philippe Gaudin.

Une sélection de ressources



[Eduscol](#) : indispensable pour trouver les textes de référence et des ressources sur la laïcité, le fait religieux et leur enseignement ([une page](#) est consacrée à la façon d'aborder en classe les événements des 7-10 janvier 2015).

[Pédagogie de la laïcité à l'école](#) : la publication d'Abdenour Bidar accessible au format pdf.

[La charte de la laïcité](#) : pour comprendre l'initiative de Vincent Peillon, il y a aussi le [dossier de presse](#).

[L'Institut européen des sciences des religions](#) : fiches pédagogiques, études, comptes-rendus d'ouvrages, ce site est une mine d'informations.

[Une brève histoire de la laïcité](#) : un texte de Christine Guimonnet, par ailleurs très impliquée dans [l'Association des professeurs d'histoire-géographie](#).

[L'Observatoire de la laïcité](#) : de nombreux documents pour suivre l'actualité de cet observatoire, ainsi qu'une liste complète des textes réglementaires.

[Le film « La séparation »](#) : un documentaire sur la loi de 2005 et la séparation de l'Église et de l'État, utilisé en classe par Christine Guimonnet.

[L'arbre à défis](#) : par le jeu, l'association Enquête propose d'explorer la laïcité et le fait religieux.

[Et les éducateurs ?](#) : ce site, créé par les Ceméa, les Francas et la Ligne de l'enseignement, répondra aux questions des éducateurs...

[Le blog de Charles Conte](#) : sur Médiapart, un blog participatif sur la laïcité, publié par un chargé de mission de la Ligne de l'enseignement.

© Photo duncan1890 iStock



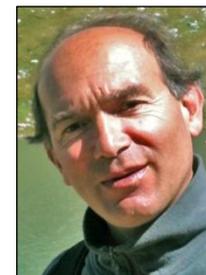
« Pour enseigner la laïcité, il faut que les élèves aient une connaissance assez précise des religions, ajoute Christine Guimonnet. Non pas de la complexité des dogmes – ce n'est pas du catéchisme ! – mais de l'organisation des religions, comment elles ont évolué dans l'histoire et comment elles influencent les individus. Il faut toujours revenir au passé : nous aussi, nous avons eu des conflits religieux sanglants. Les conflits entre sunnites et chiites, nous les avons connu entre catholiques et protestants, il y a trois siècles. Et c'est la Révolution française qui fera des protestants des citoyens comme les autres, tout comme elle a émancipé les juifs. »

Certains élèves peuvent avoir le sentiment que la laïcité est anti-religieuse, voire islamophobe dans le contexte actuel. Son histoire, pourtant, montre comment elle a permis d'instaurer la liberté de conscience. L'histoire du jeune chevalier de La Barre rappelle que les monitoires d'autrefois n'étaient pas moins liberticides que les fatwas d'aujourd'hui. Cette mise en perspective historique donne du recul pour aborder l'actualité : « Avec des classes de 1^{ère}, quand on travaille sur la loi de 1905, les élèves découvrent combien les journaux de l'époque, cléricaux ou anti-cléricaux, diffusaient des dessins d'une violence extrême lors des débats sur la séparation de l'Église et de l'État, souligne Christine Guimonnet. L'étude de l'antisémitisme entre 1880 et 1945 leur permet de comprendre que pour diffuser des opinions (qui sont aujourd'hui des délits), il y avait de très nombreux dessins racistes ou antisémites. Il faut leur montrer que l'Histoire, ce sont des temps longs, avec des phénomènes de balancier, des progressions qui prennent du temps, parfois des régressions... »

Le respect de la laïcité : un champ à étudier

Philippe Gaudin

Directeur adjoint
de l'Institut européen
en sciences des religions
Auteur de « Vers une laïcité
de l'intelligence » Presses
universitaires d'Aix-Marseille



Quelles sont ces revendications ou expressions religieuses qui sont sources de problèmes dans le cadre laïque de l'école ?

« Je pense que le seul moyen de sortir de l'ambiguïté, du clair-obscur, ce serait de faire une étude d'envergure, mobilisant des équipes de chercheurs indépendantes, explique Philippe Gaudin. On aurait alors une vision plus objective de ces questions. Je ne peux imaginer les résultats, mais j'ai le sentiment qu'il apparaîtrait deux choses. »

« D'abord, que dans la grande majorité des établissements, la situation est plutôt bonne et saine. Ce serait une très bonne nouvelle ! D'autre part, il apparaîtrait qu'il y a effectivement des établissements où il y a des questions qui se posent. La question est de savoir dans quelle proportion. 5%, 10 %, 30 % ? Je l'ignore et cela fait une énorme différence... Et quelles difficultés ? Il faudrait les lister, les analyser... Il est probable que dans les établissements où il y a des difficultés, ça recoupe un problème dramatique en France, le manque de mixité sociale, sans doute doublé d'un phénomène d'appartenance culturelle et religieuse lié à l'Islam. »

« Il faudrait pouvoir y voir clair d'une manière méthodologique, rigoureuse, contrôlée. L'école est l'âme de la République. Si l'école va mal, c'est toute la France qui va mal... »

Toute la société est concernée

Mais si la laïcité est une valeur à partager à l'école, elle n'est pas moins précieuse ailleurs. Il est souvent bon de rappeler que, depuis 1946, elle est inscrite dans l'article premier de la constitution : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.* »

Essentielle pour l'École, la laïcité est une valeur de référence pour l'ensemble des services de l'État, comme le souligne Philippe Gaudin : « *Le besoin de formation sur les faits religieux et la laïcité ne concerne pas que l'école : toutes les fonctions publiques sont concernées et même, au delà, je dirais que c'est toute la société. L'école n'est pas une petite bulle, c'est la caisse de résonance des problèmes sociétaux et politiques, mais il faut avoir une vision d'ensemble. Il faut qu'on sache que la pratique de laïcité existe au-delà de l'Éducation nationale !* »

La laïcité dans les actions militantes de la MAIF



Créée par des instituteurs en 1934, la MAIF ne pouvait que porter les valeurs chères à ses sociétaires. Elles ont été réunies dans un document, « [L'arbre des valeurs](#) », qui s'enracine dans la tolérance, le respect de l'autre et, bien sûr, la laïcité : « *Au sein de la mutuelle, nous considérons que chacun est libre de ses croyances et convictions, qu'elles soient religieuses,*

politiques ou syndicales, dans le respect des lois démocratiques et républicaines. » Par ailleurs, dans le cadre des actions mutualistes, la MAIF organise depuis 2005 des conférences sur la laïcité. Désormais, sur le thème « La morale laïque, des repères universels », Henri Peña-Ruiz a rassemblé plus de 2000 personnes en 2014 lors des huit dates proposées. La conférence de novembre 2014, à Mulhouse, est [visible en vidéo](#). Bien sûr, [d'autres rendez-vous sont prévus en 2015](#) : Carcassonne, Belfort... Les inscriptions se font en ligne quelques semaines avant l'événement.

« Les trois vies du chevalier » : un film engagé sur la laïcité



© Azoth Studio

« *Je ne croyais pas qu'on pût faire mourir un jeune gentilhomme pour si peu de chose.* » Ce sont les dernières paroles de François-Jean Levebvre de la Barre, 20 ans. Pour n'avoir pas salué une procession du Saint-Sacrement, il fut torturé, décapité, puis jeté sur le bûcher le 1^{er} juillet 1766 à Abbeville. Dans cette commune de la Somme, une plaque rappelle les faits. Une statue du jeune Chevalier de la Barre fut également érigée devant la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre en 1905, puis déplacée dans un square voisin en 1926 et enfin fondue en 1941, pour les besoins de l'industrie militaire. Mais le symbole reste fort pour les défenseurs de la laïcité et une nouvelle statue a été inaugurée en 2001. Tous ces événements sont racontés dans le film « Les trois vies du chevalier » de Dominique Dattola. Un récit ponctué par les commentaires de nombreux intervenants : universitaires (parmi lesquels Henri Peña-Ruiz), militants de la libre pensée, prêtres... Ce documentaire a reçu le Prix de l'Initiative laïque en 2013, une récompense attribuée par la CASDEN, la MGEN et la MAIF. Les enseignants peuvent découvrir [ce film en VOD](#). Plutôt adapté à un public lycéen, il peut faire l'objet de projections pour des élèves et [un livret pédagogique est disponible](#).